

Groupe consultatif ministériel de la santé mentale et de la lutte contre les dépendances

MANDAT

Contexte :

Le gouvernement de l'Ontario a pris l'engagement de continuer « de renforcer les services de santé et de lutte contre la toxicomanie en améliorant leur financement et en leur donnant des directives provinciales concrètes » (Plate-forme libérale 2007).

Les troubles de santé mentale, la consommation problématique de substances psychoactives et le jeu compulsif touchent un nombre important d'Ontariennes et d'Ontariens, individuellement, en famille et à l'échelle des collectivités. Ces problèmes ont bien des répercussions néfastes, notamment sur le plan de la qualité de vie, de la santé, des finances et des relations interpersonnelles. Les personnes qui ont des problèmes de santé mentale, de consommation de substances psychoactives ou de jeu compulsif sont soignées tant au sein du système de santé traditionnel que du système de santé mentale et de lutte contre les dépendances, et elles sont souvent connues du régime de soutien du revenu et du système judiciaire.

L'Ontario est aujourd'hui en mesure d'élaborer une nouvelle stratégie pour la décennie à venir qui fasse fond sur les accomplissements des 10 dernières années, intègre les services de santé mentale et de lutte contre les dépendances, et établisse des directives concrètes concernant le renforcement et l'amélioration des services et des soins proposés aux Ontariennes et aux Ontariens. Cette stratégie reflètera une approche systémique axée sur :

- les consommateurs et les membres de leur famille, avec leurs besoins respectifs, dans l'optique de mettre l'accent sur le rétablissement des personnes aux prises avec des troubles de santé mentale, de consommation problématique de substances psychoactives ou de jeu compulsif et sur la réduction des méfaits causés par ces problèmes, de sorte à faire face à leurs retombées médicales et sociales comme à leurs conséquences à long terme pour les personnes qu'ils touchent;
- une meilleure coordination et intégration des services que les divers secteurs proposent à l'ensemble des consommateurs, y compris les personnes aux prises avec des problèmes simultanés de santé mentale et de dépendance;
- l'exploitation optimale du potentiel des divers éléments du système de santé, de santé mentale et de lutte contre les dépendances actuel, de même que la mise à profit d'autres partenariats d'envergure locale et nationale;
- la mise en place de méthodes de prestation de services novatrices;
- l'adoption d'une attitude empreinte de compassion envers les personnes aux prises avec des troubles de santé mentale, une consommation problématique de substance psychotropes ou une compulsion à jouer.

Groupe consultatif ministériel de la santé mentale et de la lutte contre les dépendances

MANDAT PROVISOIRE

Mandat :

Fournir au ministre de la Santé et des Soins de longue durée des conseils sur :

- les visées d'une stratégie sur 10 ans pour les services de santé mentale et de lutte contre les dépendances;
- d'une part, les priorités et actions provinciales faisant fond sur les points forts des personnes concernées et sur les faits démontrés et, de l'autre, les résultats prévus de ces actions et sur l'optimisation des ressources disponibles;
- l'enchaînement des actions reflétant les priorités établies, les rôles des divers partenaires dans l'exécution de ces actions et le suivi de leurs résultats.

L'accent sera mis sur les personnes ayant des troubles de santé mentale graves, de même que des problèmes complexes de consommation de substances psychoactives et de jeu compulsif, de même que sur les personnes aux prises avec des troubles moins graves dont les retombées se font sentir sur la famille, la collectivité et le milieu de travail.

Objectifs :

1. Fournir des conseils relatifs à une stratégie exhaustive qui établisse des directives concrètes pour les services de santé mentale et de lutte contre les dépendances en Ontario pour les 10 années à venir. Les éléments dont il s'agit de tenir compte sont la qualité des services et l'adhésion aux meilleures pratiques; la sécurité des clients, de leurs familles, des fournisseurs de services et de la collectivité; les pratiques novatrices; la viabilité des services; et enfin, le renforcement des capacités et l'amélioration de l'accessibilité du système.
2. Fournir des conseils relatifs aux actions et aux résultats prévus concernant, d'une part, la réduction des temps d'attente dans les services des urgences des hôpitaux et l'amélioration des soins de santé familiale pour les personnes ayant des troubles de santé mentale et des problèmes de dépendance et, d'autre part, l'intégration des services de santé mentale et de lutte contre les dépendances.
3. Fournir des conseils relatifs à d'autres priorités, actions et résultats prévus au sujet de populations spécifiques et d'un continuum efficace, équitable et efficient de soins et de mécanismes de soutien à l'intention des personnes ayant des troubles de santé mentale et des problèmes de dépendance (depuis le dépistage et l'intervention précoces jusqu'aux services complexes).
4. Fournir des conseils concernant l'enchaînement des actions en fonction des priorités, notamment en ce qui concerne les possibilités d'amélioration immédiates; les rôles des divers intervenants, tels que le ministère de la Santé et des Soins de longue durée et d'autres ministères, les réseaux locaux d'intégration des services de santé, les fournisseurs de services de santé et d'autres fournisseurs de services communautaires; de même que le suivi des résultats, y compris la mise au point d'indicateurs du rendement.

Groupe consultatif ministériel de la santé mentale et de la lutte contre les dépendances

MANDAT PROVISOIRE

Réalisations attendues et calendrier :

| | |
|---|------------------|
| Rapport d'étape/présentation des thèmes et du processus | Février 2009 |
| Documents de consultation relatifs aux thèmes | Mars – juin 2009 |
| Document de consultation public | Été 2009 |
| Consultations générales des intervenants | Automne 2009 |
| Stratégie décennale | 2010 |

Composition :

Présidé par le ministre de la Santé et des Soins de longue durée, le Groupe consultatif sera composé de consommateurs et de membres de leur famille, de fournisseurs de services et d'autres personnes résidant aux quatre coins de la province.

Les membres du groupe ont été sélectionnés en fonction de leur vécu ou de leur expérience professionnelle et suivant des critères géographiques. Leur rôle est de mettre leur point de vue personnel (et non celui d'un organisme) à contribution en vue de fournir des conseils et de faire des recommandations au ministre.

Déroulement des travaux :

Une réunion mensuelle est prévue au cours des douze prochains mois, et d'autres réunions seront organisées, selon les besoins

Des sous-groupes seront constitués de façon temporaire, dont chacun sera chargé de produire un document de consultation sur un thème particulier, de même que de contribuer à l'élaboration de la stratégie et à la définition des priorités, des actions et des résultats prévus s'y rapportant. Les groupes thématiques pourront inclure des consommateurs, des fournisseurs de services et des spécialistes de la recherche sur le thème spécifique abordé qui ne font pas partie du Groupe consultatif; ils seront toutefois présidés par un membre de ce dernier.

Les réseaux locaux d'intégration des services de santé participeront aux travaux ou seront consultés à leur égard, s'il y a lieu. D'autres spécialistes pourront être consultés au besoin.

Le Groupe consultatif invitera des personnes ou groupes intéressés à lui faire des observations en personne ou par écrit, individuellement ou lors de consultations organisées à cet effet.

Le ministère de la Santé et des Soins de longue durée appuiera les travaux du Groupe consultatif.